

MODALITES DE PREINSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS DES 3/17 ANS

La Communauté de Communes du Pays Foyen, dans sa recherche permanente d'amélioration de ses services, met en place un nouveau système pour les inscriptions aux accueils de loisirs.

Une fois les dossiers complets et transmis au Bureau Enfance Jeunesse ou au Relais des Services Publics, vous pourrez pré-inscrire vos enfants aux différents accueils de loisirs.

La pré-inscription s'effectuera sur une période d'une semaine pour les petites vacances ainsi que les mercredis hors vacances scolaires, et de deux semaines pour les vacances d'été (*voir le calendrier des périodes ci-dessous*). Notez bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'une inscription définitive.

Vous serez informé(e) une semaine après la fin de la période de pré-inscription, des places réservées à votre ou vos enfants.

Les possibilités de pré-inscriptions sont les suivantes :

- sur le site www.paysfoyen.fr (Onglet Enfance Jeunesse/Menu Pré-inscriptions Accueils de loisirs) avec votre **identifiant de connexion (adresse mail) et votre mot de passe**
- au Bureau Enfance Jeunesse à Ste Foy La Grande / accueil physique ou téléphonique (05.57.46.35.61) ;
- au guichet unique à l'ALSH de Pellegrue / accueil physique le lundi de 14h à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h, ou téléphonique (05.57.46.35.61) ;

Périodes de pré-inscriptions 2015/2016 :

Vacances scolaires	Périodes de pré-inscriptions
Toussaint 2015 Du 19/10/2015 au 30/10/2015	Du 21/09/2015 au 27/09/2015
Noël 2015 Du 21/12/2015 au 24/12/2015	Du 16/11/2015 au 22/11/2015
Hiver 2016 Du 15/02/2016 au 26/02/2016	Du 18/01/2016 au 24/01/2016
Printemps 2016 Du 11/04/2016 au 22/04/2016	Du 14/03/2016 au 20/03/2016
Été 2016 Du 06/07/2016 au 26/08/2016	Du 23/05/2016 au 05/06/2016

MERCREDIS (hors vacances scolaires)	Périodes de pré-inscriptions
Septembre à décembre 2015	Du 17/08/2015 au 23/08/2015
Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet 2016	Du 07/12/2015 au 13/12/2015
Septembre à décembre 2016	Du 16/08/2016 au 21/08/2016

*Pour les **mercredis** hors vacances scolaires, il est possible d'annuler en respectant un délai de prévenance d'une semaine (mercredi qui précède, à minuit) **auprès du Bureau Enfance Jeunesse**.

* Pour les **vacances scolaires**, il est possible d'annuler en respectant le délai indiqué dans le mail qui valide vos dates de préinscription, **auprès du Bureau Enfance Jeunesse**.